



PRIVILEGIER LES BANDES ENHERBÉES

En bordure de chemin et de cours d'eau, on peut privilégier les bandes enherbées : d'une largeur de 1 à 5m, elles permettent une protection contre le ruissellement et l'érosion. Elles sont aussi une source de nourriture pour la faune sauvage, et un refuge pour les insectes utiles à la pollinisation des cultures ou régulateurs des populations de ravageurs (larves ou adultes de coccinelles, syrphes, chrysopes, araignées ou certaines punaises sont ainsi d'importants régulateurs).

L'entretien des bandes enherbées peut être fait à l'automne par broyage, rendant accessible les semences d'adventices ou les larves d'insectes. En dehors de cette période, la fauche est préférable, hors période de reproduction (début mai à fin juillet) et en effarouchant au préalable les animaux présents dans le couvert.